

Mairie de Thonon-les-Bains
Registre des délibérations du Conseil Municipal
Séance du 19 juin 2023

mis en ligne le 26/06/2023

CM20230619-06

RESSOURCES HUMAINES

Vacations au service éducation – Accompagnement des enfants porteurs de handicap sur le temps de restauration

Monsieur DORCIER, Maire Adjoint en charge de l'éducation, de la jeunesse, de la formation tout au long de la vie et du devoir de mémoire, expose :

Vu le Code Général de la Fonction Publique Territoriale,
Vu les crédits de personnels inscrits au budget en cours,

Considérant que le droit à l'éducation pour tous les enfants, quel que soit leur handicap, est un droit fondamental,

Considérant que les enfants porteurs de handicap doivent être accompagnés sur le temps méridien par des AESH (Accompagnants des élèves en situation de handicap),

Considérant l'allongement de la pause méridienne validée par l'Education Nationale,

Considérant la nécessité pour la collectivité et les enfants de poursuivre l'accompagnement de ces élèves par des AESH sur le temps méridien,

Par délibération du 30 juin 2022, la collectivité a confirmé l'ouverture de 12 postes de vacataires pour assurer l'accompagnement des enfants en situation de handicap sur le temps méridien, à raison pour chacun d'entre eux de 4 vacations hebdomadaires.

Au regard de l'extension de la durée de la pause méridienne, il convient de modifier la durée des vacations à compter du 1er septembre 2023 et pour la période allant jusqu'au 31/07/2024, afin d'acter d'une durée pouvant aller de 2h00 à 2h30, selon la présence de l'enfant et la nature de son handicap.

Chaque vacation reste rémunérée sur la base du montant horaire du SMIC en vigueur au moment de leur réalisation, au prorata de leur temps effectif. Les crédits sont inscrits au budget 2023 et seront proposés au BP 2024.

Il est ainsi proposé au Conseil Municipal :

- DE MODIFIER la durée de la vacation des AESH pour prendre en compte l'extension de la pause méridienne au 1er septembre 2023 selon la présence de l'enfant et la nature de son handicap.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, la proposition présentée.

Les signatures des Conseillers Municipaux figurent dans le registre, au feuillet de clôture de séance.

Le Maire,

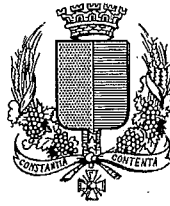
Christophe ARMINJON

Le secrétaire de séance,

Michel ELLENA

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours gracieux devant M. le Maire de Thonon-les-Bains, dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Grenoble, par voie postale ou par voie électronique (www.telerecours.fr), dans ce délai ou à compter de la réponse de la Commune de Thonon-les-Bains, si un recours gracieux a été préalablement déposé.

REPUBLIQUE FRANCAISE - DEPARTEMENT DE HAUTE-SAVOIE



VILLE DE THONON-LES-BAINS

Registre des délibérations du Conseil Municipal de la Ville de THONON-LES-BAINS

Séance du 19 juin 2023

L'an deux mille vingt-trois, le dix-neuf juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, convoqué régulièrement le six, le huit et le treize juin deux mille vingt-trois, s'est réuni à l'Espace Tully, dans la Grande Salle, sous la présidence de M. Christophe ARMINJON, Maire de la Ville.

Etaient présents MM. Les Conseillers Municipaux :

M. Christophe ARMINJON, M. Jean-Claude TERRIER, M. Gérard BASTIAN, Mme Nicole JAILLET, M. Jean-Pierre FAVRAT, M. Jean DORCIER, Mme Cassandra WAINHOUSE, M. Jean-Marc BRECHOTTE, Mme Véronique VULLIEZ, M. Philippe LAHOTTE, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. René GARCIN, Mme Carine DE LA IGLESIA, Mme Emmanuelle VUATTOUX, M. Michel ELLENA, Mme Deborah VERDIER, M. Patrick TISSUT, Mme Sylvie COVAC, M. Joël ANNE, Mme Catherine PERRIN, M. Serge DELSANTE, M. Mickaël MAQUAIRE, M. Richard BAUD, Mme Sophie PARRA D'ANDERT, M. Thomas BARNET, M. Arnaud BERAST, M. Jean-Louis ESCOFFIER, Mme Astrid BAUD-ROCHE.

Absents excusés :

Mme Katia BACON, Mme Emily GROPPi, M. Mustafa GOKTEKIN, Mme Brigitte MOULIN, Mme Laurence BOURGEOIS, M. Mickael BEAUJARD, M. Jean-Baptiste BAUD, Mme Marie-Jo GUIGNARD DETRUCHE, M. Marc-Antoine GRANDO, M. Franck DALIBARD, M. Quentin DUVOCELLE.

Les membres dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix pouvoir écrit de voter, en leur nom, par application des dispositions de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

NOMS DES MANDANTS	A	NOMS DES MANDATAIRES
Mme Katia BACON	à	M. Jean-Claude TERRIER
Mme Emily GROPPi	à	M. Jean-Pierre FAVRAT
M. Mustafa GOKTEKIN	à	Mme Carine DE LA IGLESIA
Mme Laurence BOURGEOIS	à	Mme Véronique VULLIEZ
M. Mickael BEAUJARD	à	M. Serge DELSANTE
M. Jean-Baptiste BAUD	à	Mme PARRA D'ANDERT
Mme Marie-Jo GUIGNARD DETRUCHE	à	M. Thomas BARNET

Le Conseil Municipal a désigné secrétaire de séance Monsieur Michel ELLENA.

La liste des délibérations examinée par le Conseil Municipal est affichée à la mairie et mise en ligne sur le site internet de la Commune.